

Compte rendu de séance

Séance du 28 Juin 2021

L'an 2021 et le 28 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la salle des fêtes sous la présidence de BOIVIN Patrick, Maire.

Présents : M. BOIVIN Patrick, Maire, Mmes : HEBBINCKUYS Marie-Pierre, LASSUS Bernadette, MM : BOUTILLIER Gilles, CAPON Philippe, DERUMIGNY Antoine, LOPES GONCALVES José, MARTEL Eric

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DE GAVELLE Thierry à M. BOUTILLIER Gilles

Absent(s) : Mmes : FERRAND Claire, JACQUOT Marie

POUVOIR

Je soussigné Thierry de Gavelle donne pouvoir à Gilles Boutillier

- de me représenter à la réunion du conseil municipal, le
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents

le 28/06/21

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 21/06/2021

Date d'affichage : 21/06/2021

A été nommé(e) secrétaire : Philippe CAPON

ORDRE DU JOUR

**VENTE INDIVIDUEL DE 3 LOGEMENT VAL TOURAIN HABITAT CONVENTIONNES A L'APL
- 2021/033**

VENTE INDIVIDUEL DE 3 LOGEMENT VAL TOURAINE HABITAT CONVENTIONNES A L'APL
réf : 2021/033

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Val Touraine Habitat souhaite vendre les 3 logements situés « 4 Place de la poste, 2 et 2 bis rue du Commerce ».

Après concertation lors du conseil municipal ;

Le conseil municipal est favorable à la vente de ces logements à condition que Val Touraine Habitat prenne en compte les souhaits des locataires actuels.

Les propositions devront être acceptables et acceptées par ces locataires pour que la vente puisse avoir lieu. Les conditions devront être mises en place préalablement à la vente.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés :

ACCEPTTE la mise en vente des logements appartenant à Val Touraine Habitat dans les conditions énoncées ci-dessus.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer tous les documents administratifs s'y afférant.

A la majorité (pour : 8 contre : 1 abstentions : 0)

Affaires diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune est destinataire pour suivi des factures impayées concernant l'eau/assainissement et la cantine scolaire. Un contact sera pris avec les personnes concernées afin de recouvrer les sommes en attente de règlement en prenant en compte chaque situation et problèmes particuliers éventuels.
- La directrice de l'école sollicite la mise à disposition d'un bureau. Le conseil municipal propose qu'un bureau « non permanent » qui sera mis à disposition à la Maison pour Tous.
- Le problème de VMC à l'école sera réglé durant les vacances scolaires d'été.

Séance levée à : 20 : 20

En mairie, le 30/06/2021
Le Maire
Patrick BOIVIN

